AIDE A LA FORMATION DES SPORTIFS DANS UN POLE HORS REGION (FSPO)

Cette aide, d'un montant maximum de 1 500 euros, est destinée aux sportifs licenciés en région Hauts-de-France, fréquentant une structure d'accès de haut niveau située en dehors de la région, par manque de structure équivalente en Hauts-de-France.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=721



Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/